Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 022-212203426-20260910-0109202612-DE

Mairie de Trébédan

4, Place de la Mairie
22980 Trébédan

DELIBERATION N° 01/09/2026/12
Conseil Municipal ordinaire
Séance du 10 septembre 2026
18h30

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TREBEDAN légalement convoqué, s'est réunis dans la salle de réunion de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, sous la présidence de M. Didier IBAGNE, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :
IBAGNE Didier, PAUTHONNIER Eddy, BLANCHARD Ludivine, Filipe DE ALMEIDA NETO, , ABOAF Aurore, Policarpo MENDES RIBEIRO, Mélanie VAUTIER, Ghislaine de SALINS Thibault MARCHADIER

Absents excusés : LAMY Didier, Céleste DE ALMEIDA NETO

Secrétaire de Séance : Ludivine BLANCHARD

Conseillers en exercice : 11 - Conseillers présents : 9 – Votants : 9

Décisions modificatives budgétaires

Monsieur le Maire fait part qu'il est nécessaire de faire des modifications budgétaires pour le paiement de la subvention d'équipement du SDIS 22 concernant le parc roulant et le paiement des dernières factures concernant les travaux de garderie.

Monsieur le Maire propose les modifications budgétaires suivantes :

Opération 85 Vente acquisition terrains nus (somme qui avait été attribuée à ce compte pour l'équilibre du budget) soit :
- moins 6 059.92 € à l'article 2111
Opération 204 Subvention d'équipement versées
- Plus 1404 € à l'article 20415311
Opération 89 Garderie
- Plus 4 655.92 € à l'article 2313

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de :

-Valider les décisions modificatives budgétaires proposées.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous/Préfecture

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du conseil municipal de Trébédan
Fait à Trébédan le 10 septembre 2026
Le Maire,
Didier IBAGNE

MAIRIE DE TREBEDAN 22980 (Côtes-d'Armor)

Le secrétaire de séance
Ludivine BLANCHARD